

Wallons et Bruxellois sont-ils sur la voie de l'autonomie ?

L'impasse dans laquelle la Belgique est coincée s'explique autant par l'énorme difficulté des partis francophones à concevoir un avenir autonome sans la Flandre et la Belgique que par l'irrésistible progrès du nationalisme flamand. Au fil des réformes de ces dernières décennies, ces deux phénomènes se sont renforcés pour arriver aux blocages de l'été 2011. Quels que soient les résultats des négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral, les Wallons et les Bruxellois doivent remettre à plat leurs institutions et leurs politiques pour faire face à l'inéluctable réduction de leurs moyens et reprendre la production d'un projet mobilisateur pour leurs Régions.

BENOÎT LECHAT

« L'autonomie est une libération,
mais aussi un moyen de se mettre soi-même au pied du mur »
(François Perin)

À la fin du mois de juillet 2011, la poursuite des négociations pour la formation d'un gouvernement et la conclusion d'un accord sur une réforme de l'État ne tenait qu'à un fil, celui de l'acceptation du CD&V à prendre part au processus et à s'émanciper de la position jusqu'au-boutiste de la N-VA. L'incertitude qui planait alors — et qu'un CD&V soufflant le chaud et le froid n'a pas réellement levée avant une trêve de trois semaines — dissimulait les avancées historiques réalisées par la note « Un État fédéral plus efficace et des entités plus autonomes » rédigée par le formateur Elio Di Rupo. Ces progrès doivent d'abord s'apprécier en fonction des solutions apportées aux problèmes que les réformes de l'État antérieures ont renforcés voire créés.

De ce point de vue, la note — du moins dans l'état où elle se trouvait le 21 juillet — présentait un certain nombre de solutions. Mais elle laissait aussi entiers maints contentieux entre Flamands, Wallons et Bruxellois qu'il ne lui était d'ailleurs pas possible de régler, mais que seul un travail politique de long

terme pouvait commencer à surmonter. Enfin et surtout, en dehors de certains aspects de la gestion de la Région bruxelloise, la note ne disait pas grand-chose, et pour cause, ce n'était pas son objet, de la nécessaire accélération de réformes internes à la Wallonie et à Bruxelles. Pourtant, les transferts de nouvelles compétences tout comme le renforcement de l'autonomie fiscale et la contribution des entités fédérées à l'énorme effort budgétaire de la Belgique imposeront aux communes comme aux Régions wallonne et bruxelloise et à la Communauté française de Belgique des efforts considérables. Ceux-ci seront d'autant plus difficiles à réaliser que l'opinion francophone n'y aura pas été véritablement préparée et qu'un temps précieux aura été perdu depuis les fédéralisations du dernier quart du XX^e siècle.

En ce sens, les francophones doivent reprendre d'urgence le débat sur la mise en œuvre de réformes de leurs structures. Celles-ci ne doivent pas se cantonner à la répartition des compétences entre la Communauté française et la Région wallonne, mais elles doivent également surmonter les clivages internes des Régions wallonne et bruxelloise, et mobiliser toutes les énergies dans la construction de Régions véritablement autonomes. Cette nouvelle autonomie ne doit pas seulement se mesurer à leur capacité de se financer avec leurs propres recettes, en se passant progressivement des mécanismes de solidarité, elle doit aussi se caractériser par leur faculté à se projeter dans l'histoire, sans devoir constamment s'appuyer sur un tiers, qu'il s'agisse de la Belgique, de la Flandre ou de la France. À ce titre, la conclusion d'un accord fédéral devrait être l'occasion de relancer des processus démocratiques régionaux, à la fois participatifs et prospectifs. Et en l'absence d'un tel accord, une telle mobilisation démocratique des Wallons et des Bruxellois se justifierait évidemment encore plus.

TOUJOURS LES MÊMES NŒUDS

Pour apprécier les progrès éventuellement apportés par la note d'Elio Di Rupo, on peut se référer, une fois encore, aux deux listes établies par Paul Wynants¹ en 2004 pour expliquer les impasses du fédéralisme belge. Il y a celle des demandes de départ : la demande flamande d'émancipation culturelle, la revendication wallonne de politiques de reconversion économique, la demande de Bruxelles d'être reconnue comme une Région à part entière et enfin l'attachement de nombreux Belges à l'unité du pays. Et puis il y a celle des tendances centrifuges produites par les solutions mises en place depuis 1970 pour y répondre : l'absence de hiérarchie des normes, l'absence de définition « positive » du fédéral, un fédéralisme dual (à deux Communautés) qui déresponsabilise chaque Communauté et renvoie à l'autre la responsabilité de ses propres difficultés et qui favorise le sous-nationalisme économique, au sens de la défense du « juste retour », un fédéralisme qui se prive d'instruments fé-

¹ Paul Wynants, *Origines, caractères et évaporation du fédéralisme en Belgique*, Liber Amicorum J.-P. De Bandt, Bruylandt, 2004, p. 1007-1044.

dérateurs comme une circonscription fédérale et des partis fédéraux, un fédéralisme qui conserve un malentendu sur le caractère absolu de l'homogénéité linguistique des territoires.

Les propositions contenues dans la note du formateur sont-elles de nature à dénouer ces nœuds? Il n'est pas aisé de répondre à cette question, dans la mesure où la note combine le contenu d'une réforme de l'État avec les axes d'un accord gouvernemental sur la manière dont la Belgique parviendra à respecter ses engagements budgétaires européens. Mais un certain nombre de tendances peuvent en être dégagées.

LE CHEMINEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE

Pour présenter son mélange de solutions institutionnelles et de mesures socioéconomiques, Elio Di Rupo a employé les « mots bleus² » de la « *goed bestuur* », histoire de séduire les partis flamands, en insistant sur les notions d'efficacité et de responsabilité. Dès lors, on ne trouvera pas dans sa note de grandes envolées au sujet d'une nouvelle citoyenneté belge. Pas de trace de hiérarchie des normes, ce n'est une revendication d'aucun parti, ni de définition positive du fédéral émanant des entités fédérées, en revanche, le formateur introduit habilement l'idée d'une « responsabilisation » des hommes et femmes politiques actifs au niveau fédéral « devant l'ensemble des citoyens concernés, quelle que soit la région de leur domicile ».

La création d'une circonscription fédérale dans laquelle les habitants de Wallonie, de Bruxelles ou de Flandre pourraient élire dix membres de la Chambre des représentants constitue assurément un début de réponse à l'absence d'instrument fédérateur. Mais on ne parierait pas que la proposition soit finalement mise en œuvre au cas où la négociation s'enclenchait réellement. Si du côté du PS, on enregistre des signaux intéressants de la part du président Di Rupo³, la circonscription unique continue de faire hurler les nationalistes flamands de la N-VA qui y voient une sorte de « super-BHV », ce qui a incité un CD&V apeuré à exiger et obtenir son encommissionnement. Est-ce un enterrement de première classe d'une idée que certains continuent de juger naïve et de toute façon définitivement décalée au vu de la radicalisation des dynamiques centrifuges? On a un peu l'impression d'une longue course-poursuite entre cette idée fédéraliste — développée dès les années quatre-vingt par les partis écologistes et les résistances de tous ceux, en Flandre comme en Wallonie, pour lesquels le fédéralisme ne peut aller que dans le sens de la dissociation. Le fait que de plus en plus de politiques des deux côtés de la frontière linguistiques se mettent à la défendre est donc le signe d'une prise de conscience intéressante, mais sans doute trop tardive des limites d'un fédéralisme dual sans instrument fédérateur. Que le président du PS ait accepté de l'intégrer dans sa proposition

2 Théo Hachez, « Vers une démocratie plus publique », *La Revue nouvelle*, n° 7-8, juillet-août 1999.

3 Le 26 avril lors d'un débat avec Johan Vande Lanotte, le président du PS déclarait que si « la circonscription fédérale n'est pas une solution magique aux difficultés de notre vie politique, elle peut contribuer à l'apaiser », <www.paviagroup.be>.

atteste aussi d'une lente évolution des partis francophones qui sont peut-être en train de sortir de leur état de « minorité qui s'ignore », en choisissant d'enfin investir stratégiquement le niveau fédéral et notamment en commençant à parler le néerlandais, langue de la majorité de la population d'un pays à laquelle ils se disaient « tellement attachés », mais qu'ils ne maîtrisaient pratiquement pas... Il reste cependant à voir comment la population néerlandophone de Belgique apprécierait d'avoir pour Premier ministre quelqu'un dont les efforts linguistiques sont patents, mais qui continue à faire de très grosses fautes de grammaire néerlandaise et qui par là ne peut s'empêcher de trahir le fait que l'univers culturel flamand lui est singulièrement étranger.

LE CD&V SUR LE TRANCHANT DU NATIONALISME FLAMAND

Si la note ne fait pas étalage d'un pathos fédéral exacerbé, elle avance une scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde qui, aux yeux du FDF, ne constitue rien moins qu'un pas décisif vers la fin de la Belgique, dans la mesure où elle revient à entériner la frontière linguistique que la Flandre ne manquerait pas de vouloir faire respecter comme une frontière d'État en cas de séparation de la Belgique. Une telle lecture part du principe que, du côté flamand, la course entre le nationalisme flamand et l'attachement à la Belgique a été définitivement gagnée par le premier. Les réticences du CD&V par rapport aux points les plus fédéralistes de la note apportent certes de l'eau au moulin de la thèse du FDF alors que le formateur semble avoir probablement voulu faire une concession de nature à satisfaire la grosse partie de l'électorat de la N-VA qui a voté pour ce parti sans être le moins du monde attaché à ses visées indépendantistes, mais qui le soutient tout simplement pour pousser les francophones à « enfin » accepter de scinder BHV et de renforcer l'autonomie fiscale.

Ce que les francophones estiment être une main tendue qui leur en coute pourrait fort probablement rester dans le vide: la dialectique entre ces deux composantes du paysage politique flamand (un nationalisme clairement indépendantiste en dehors du cadre belge et un autonomisme flamand à l'intérieur de ce cadre) est plus complexe que jamais et alimente dans les faits un mouvement de scission pur et simple, comme en témoigne l'évolution du CD&V. Sa stratégie historique des deux fers au feu a tourné au cauchemar. Depuis la scission du PSC-CVP en 1968, le CVP avait pu assoir son influence sur l'État belge en occupant à la fois le niveau national et le niveau flamand, les deux occupations se renforçant l'une l'autre. Depuis l'éviction du CVP du gouvernement fédéral en 1999 et surtout depuis la fin du cartel CD&V/N-VA et le boom de la N-VA qui l'a suivi, il n'a plus qu'un seul fer et il est de plus en plus brulant! L'emprise de la N-VA sur le gouvernement flamand et sur son ministre-président Kris Peeters (CD&V) pousse un parti qui incarnait l'art du compromis à la belge à prendre des positions complètement déraisonnables.

UN POINT DE VUE CYNIQUE SUR BRUXELLES

Comme le montrait son exigence délirante d'une communautarisation stricte des soins de santé dans la Région bruxelloise qui aurait été aussi inefficace que contreproductive pour les autorités flamandes, c'est le rapport que le CD&V entretient avec la Région bruxelloise qui reste complètement problématique. Comment en 2011 est-il encore possible de soutenir qu'une gestion bicommunautaire soit la solution aux problèmes de la Région-capitale? Comment ne pas voir que c'est précisément la place qu'occupent les Communautés dans les institutions bruxelloises qui complexifie à outrance leur gestion, même si le partage entre compétences communales et régionales doit être amélioré? Comment ne pas accepter que les outils conçus pour assurer la protection des Flamands de Bruxelles dans les années septante et quatre-vingt ne sont plus adaptés à la réalité sociologique contemporaine de la capitale? Les droits des Bruxellois flamands ne sont remis en question ni par les partis francophones ni par la proposition Di Rupo. Il est temps que le CD&V comprenne que l'avenir du fédéralisme belge passe par le développement d'une Région bruxelloise qui valorise sa diversité et qui assume pleinement sa responsabilité de capitale fédérale et de trait d'union entre les Régions.

Mais le CD&V est-il capable avec le gouvernement flamand d'abandonner son idée d'une cogestion de Bruxelles par les Communautés? Ce n'est pas du tout gagné, comme le montre son recours à la Cour d'arbitrage contre le budget bruxellois, au motif qu'il enfreint les limites des compétences régionales en finançant des constructions scolaires qui dépendent formellement des Communautés. Un tel geste laissera des traces même au sein des Bruxellois les plus ouverts aux points de vue de la Région flamande, car il revient à nier complètement les réalités de l'évolution démographique de la Région bruxelloise et à sacrifier l'avenir des jeunes Bruxellois à des calculs institutionnels⁴.

LA SYMBOLIQUE AU CŒUR DES TRANSFERTS

On ne peut se défaire de l'impression d'une vraie fuite en avant au sein du gouvernement Peeters qui semble avoir tellement perdu le sens des réalités qu'il n'exige rien moins que la Flandre soit dispensée de participation à l'effort de réduction du déficit des entités fédérées. Les avancées de la note Di Rupo ont beau être réelles, elles risquent de s'avérer nettement insuffisantes aux yeux des partis flamands dont les appétits auront été gonflés par la trop longue résistance des partis du sud du pays. Mais si la demande de renforcement de l'autonomie fiscale est légitime, elle ne doit pas déboucher sur l'étranglement à court terme de la Communauté française ou de la Région wallonne. Dans un système fédéral, la réversibilité des solidarités doit être garantie, ce qui implique aussi la mise en place de mécanismes de responsabilisation. Mais on ne peut pas demander aux partis francophones de se passer la corde autour du cou.

⁴ Un exemple pour l'illustrer: la seule commune de Schaerbeek devrait voir sa population passer d'environ 125 000 en 2010 à 140 000 en 2020!

Au fond, tous les partenaires de la négociation auraient intérêt à admettre que dans le débat sur l'autonomie fiscale et sur les transferts de compétences, la symbolique est au moins aussi importante que l'utilité. Cette symbolique est liée à un système d'échanges où c'est aussi de la reconnaissance qui circule et où il importe autant de ne pas perdre la face que de savoir jusqu'où il est permis d'humilier son adversaire. Au cœur de cette question se trouve tout le contentieux historique entre les Belges: entre d'un côté, une Flandre qui estime qu'elle a payé au prix fort de l'oppression de sa langue et de sa culture les transferts en provenance de la Wallonie dont elle a bénéficié jusqu'au milieu du XX^e siècle, et, de l'autre, une Wallonie qui juge que sa reconversion a été bridée par le fait que la Flandre a instrumentalisé le niveau national pour le plus grand profit de son développement économique et, avec en sus, entre les deux, une Région bruxelloise qui se sent encore aujourd'hui incomprise et négligée dans ses besoins les plus criants, tant par les Flamands que par les Wallons. Est-il imaginable que le cœur de ce contentieux fasse un jour l'objet d'une transformation positive, au sens quasi psychanalytique de la transformation (« *Verarbeitung* ») d'une expérience traumatique⁵? Rien n'est moins sûr...

DES EFFETS BIEN RÉELS POUR LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

Pour l'heure, les résultats de la négociation seront bien réels pour les entités fédérées wallonne, francophone et bruxelloise... L'Interrégionale wallonne de la FGTB a estimé à quelque 400 millions l'impact de la note Di Rupo pour la seule Région wallonne (200 millions via la modification de la loi de financement et 200 millions via les transferts de compétences sans transferts complets des moyens y afférant, soit quand même l'équivalent de quelque 16 milliards de francs) auxquels il faudra ajouter la contribution des entités fédérées wallonne et francophone à la réduction du déficit budgétaire, soit autour d'un minimum 1,5 milliard sur les 22 milliards à trouver au total. À terme, cette charge sera sans doute alourdie, notamment par l'impact des mesures prises à l'encontre des chômeurs qui occasionneront des dépenses supplémentaires pour les CPAS et donc pour les communes qui sont, par ailleurs, bien souvent en situation extrêmement précaire. Enfin, il est probable que ces efforts déjà considérables soient finalement renforcés au terme de la véritable négociation qui devait s'enclencher à partir de la mi-août avec l'ensemble des partis démocratiques flamands, hormis la N-VA.

⁵ Dans ce cadre, la Communauté germanophone aurait aussi bien des choses à dire d'un point de vue historique. Elle voudrait sans doute faire entendre comment elle est passée d'un état de communauté « rédimée » (sans qu'on lui demande son avis) après la Première Guerre mondiale à celui de victime d'une répression injuste et disproportionnée de la collaboration après la Seconde Guerre, au statut de minorité soi-disant « la mieux protégée », mais qu'en réalité on oublie presque systématiquement ou dont on ne demande que très rarement l'avis.

LE RETOUR DU TRAUMATISME DES ANNÉES NONANTE

Le décalage entre la réalité budgétaire et le vécu des travailleurs des services publics et notamment des enseignants, qui estiment qu'ils sont trop peu nombreux et surtout mal payés, risque d'encore se creuser. Les déclarations irresponsables de M^{me} Milquet⁶ selon lesquelles il était possible de renoncer au décret « Robin des Bois » parce que soi-disant il y aurait des « marges » ailleurs dans les budgets francophones risque de résonner amèrement dans les têtes de tous ceux qui dans les prochaines années seront victimes des nouvelles mesures d'économie de la Communauté française de Belgique ou de la Région wallonne. Alors qu'il s'agissait précisément d'éviter sa répétition en disant « non à toute réforme de l'État contraire aux intérêts des francophones », on pourrait assister à un retour du traumatisme des débuts de la communautarisation de l'enseignement lorsque les politiques francophones avaient dû faire l'aveu que les moyens dont ils disposaient pour l'école et la culture étaient insuffisants. La stratégie francophone a donc doublement échoué : non seulement elle a précipité ce qu'elle entendait prévenir, mais elle a aussi conforté maints conservatismes. Malgré la mise en place d'un certain nombre de dispositifs de maîtrise de la croissance des dépenses à partir des années nonante, le répit procuré par les accords du Lambermont n'a guère été mis à profit pour remettre à plat l'ensemble des services publics, des institutions et des fonctions collectives francophones.

LA STRATÉGIE DU NON A FLATTÉ LES CONSERVATISMES

D'indéniables progrès sont aujourd'hui réalisés en matière de gouvernance, par exemple de réduction des cumuls, mais les résistances aux décrets « inscriptions » et « Robin des Bois » comme au projet de réforme des provinces ont montré le poids persistant des conservatismes et des corporatismes. Sans se prononcer ici sur leur détail, ces réformes ont mis au jour une extrême résistance au changement qui ne présage rien de bon. Tout se passe un peu comme si une majorité d'acteurs anticipait de probables plans de fermeture et s'arcboutait sur les situations acquises plutôt que de s'engager dans la redéfinition d'un projet collectif, impliquant certes des changements et des sacrifices à court terme, mais ouvrant des perspectives de progrès collectif à moyen et long terme. À force de se concentrer sur la défense de l'existant, la stratégie francophone en est venue presque à le représenter comme l'idéal. En somme, la situation pourrait être pire, donc aujourd'hui c'est (presque) bien, il n'y a donc pas lieu de réformer en profondeur, ou si peu... Pas besoin d'être un prix Nobel pour comprendre tout ce que cette lecture a de néfaste. Au niveau des Communautés et des Régions wallonne et bruxelloise, elle n'a pas encouragé les réformes internes basées sur une évaluation coûts-bénéfices de chaque

⁶ Benoît Lechat, Donat Carlier, « Robin des Bois et l'impuissance politique francophone », *La Revue nouvelle*, n° 7-8, juillet-août 2011.

soutien public au secteur privé, de chaque administration publique, chaque intercommunale... La participatie, le clientélisme et le sous-localisme, sources de tant de gaspillages et d'inefficacité, ne font pas encore assez l'objet d'une chasse systématique, loin de là.

DÉFINIR DE NOUVEAUX PROJETS POUR LA WALLONIE ET BRUXELLES

Depuis le début du processus de fédéralisation de la Belgique dans les années septante, *La Revue nouvelle* a constamment défendu l'idée que la création de nouvelles institutions ne pouvait porter ses fruits que si elle s'accompagnait de la production d'un projet collectif défini démocratiquement. Ce travail ne devait pas seulement associer les partis politiques, mais l'ensemble de la société, que ce soit via les acteurs collectifs reconnus ou via des formes originales de démocratie participative. A-t-il été effectué? Les Wallons et les Bruxellois ont-ils développé une forme de patriotisme constitutionnel à l'égard des nouvelles institutions? Ont-elles suscité l'adhésion et l'identification? Certes depuis les années nonante, les tentatives de mobilisation collective n'ont pas manqué, qu'il s'agisse des Assises de l'enseignement organisées en 1995 ou plus récemment des processus participatifs déployés dans le cadre des contrats d'avenir pour la Wallonie. Mais le saucissonnage des compétences entre la Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise, la coupure entre la culture et l'économie, autant que la conviction cultivée par les médias et par les politiques eux-mêmes, selon laquelle les enjeux institutionnels sont secondaires par rapport aux enjeux socioéconomiques ou écologiques, n'ont pas suscité la mobilisation collective nécessaire autour de ces nouvelles institutions.

La conclusion d'un accord fédéral — et à fortiori l'échec persistant d'un processus de pacification — doit donc être l'occasion de relancer et d'approfondir le fédéralisme du côté wallon et bruxellois, de manière à ce que la sixième réforme de l'État ne se traduise pas une nouvelle fois par un divorce entre les citoyens et leurs institutions.

POSTULATS POUR UN DÉBAT INTRAFRANCOPHONE

Le débat entre communautaristes et régionalistes doit être repris et d'une certaine manière subverti au départ de deux postulats. Pour ce qui concerne la Wallonie: il est temps de solder les comptes d'un processus de fédéralisation qui n'a pas permis de reconvertir en profondeur l'économie wallonne. Dès les années quatre-vingt, François Martou avait bien vu que le contexte d'émergence de la revendication de la régionalisation économique n'avait plus grand-chose à voir avec celui de sa mise en œuvre. Entre l'hiver 60 et la crise des années quatre-vingt où les revendications du fédéralisme et des réformes de structures commencèrent timidement à être mises en œuvre, le monde avait changé. Il eût sans doute mieux valu commencer par l'enseignement et par en faire un outil de mobilisation collective plutôt que de commencer

par une régionalisation des politiques économiques qui permit tout au plus d'amortir le choc de la crise des années septante et quatre-vingt. Avoir pensé le redéploiement wallon indépendamment de la culture était sans doute une erreur historique à laquelle on commence seulement à mettre un terme. Que les Wallons qui pensent que Bruxelles est leur bouée de sauvetage — et qui à ce titre s'opposent au renforcement des compétences régionales en matière culturelle — aient un peu plus confiance dans les potentialités de leur Région et qu'ils contribuent (enfin !) à ce que le régionalisme ne soit plus l'affaire d'un seul parti et d'une seule génération (généralement vieillissante voire ringarde) de politiques. Pour ce qui concerne Bruxelles, les défis de la Région bruxelloise exigent qu'elle puisse développer des politiques totalement adaptées à ses spécificités sociologiques et qu'elle dispose de moyens pour ce faire, à condition bien sûr de renforcer ses dispositifs internes de coopération et de solidarité. Sur la base de ces deux points de départ, il doit être possible de trouver des solutions pragmatiques aux problèmes que pose l'architecture institutionnelle francophone, en sachant qu'il n'y aura sans doute pas de solution parfaite...

POUR UNE REDÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mais il y a un autre débat, plus urgent que le débat institutionnel, que les Wallons et les Bruxellois ne peuvent plus reporter ! C'est celui d'une redéfinition des outils de politique publique dont ils ont besoin sur la base des moyens dont ils disposeront réellement dans les prochaines décennies, à la suite des transferts de nouvelles compétences et de la réforme de la loi de financement. Cela impliquera que les politiques francophones adoptent enfin un discours et des programmes plus proches de la vérité économique.

À cet égard, l'ancien négociateur royal Johan Vande Lanotte a bien mis le doigt sur une tendance des responsables francophones que M^{me} Milquet a parfaitement illustrée avec sa sortie sur le décret « Robin des Bois ». Leur problème, a-t-il jugé, c'est qu'ils sont parfois disposés à accepter de transgresser leurs programmes quand ils sont dans les gouvernements. « Hélas, cela ne débouche jamais sur une adaptation de leurs dogmes officiels. C'est très étrange, mais typique des partis wallons. Ils font preuve de souplesse dans les gouvernements, mais jamais en public : disons que c'est une approche méridionale de la politique⁷. » Force est de constater qu'effectivement, depuis les années nonante, ce débat sur le financement des fonctions collectives francophones (pas seulement l'école) sur la base des recettes fiscales générées en propre en Wallonie et à Bruxelles a été systématiquement évité.

La revendication d'un refinancement fédéral de l'enseignement a ainsi permis de refouler toutes les contradictions internes de l'espace francophone⁸. Celui qui s'aventurait à interroger l'efficacité des allocations de moyens à l'in-

⁷ *De Standaard*, les 21 et 22 mai 2011.

⁸ Après une manifestation de la FEF à Liège qui s'était soldée par des affrontements relativement violents avec les forces de l'ordre, Théo Hachez avait inventé la merveilleuse formule de la « trémie du refinancement » pour signifier l'impasse à laquelle menait la réduction du débat sur l'école à la question du refinancement.

térieur de la Communauté française a longtemps été décrié comme un suppôt de la pensée unique. Car au fond, si l'école manquait de moyens « dans un pays pourtant aussi riche que la Belgique », c'était que fatalement, il suffisait d'un peu de volonté politique pour obtenir ce fameux refinancement auprès du gouvernement fédéral. Le « hic », c'est que la Belgique à laquelle on faisait alors référence, n'existait pratiquement déjà plus... et qu'on ne voulait surtout pas le savoir.

Les débats organisés dans le cadre des Assises de l'enseignement en 1995 et dans le cadre du Contrat pour l'école ne parvinrent jamais vraiment à se situer dans les régions réelles dans laquelle l'école travaillait. Du coup, les réformes internes à l'enseignement wallon et bruxellois pour qu'il fonctionne mieux avec les moyens dont il dispose, n'ont jamais fait l'objet d'une réelle appropriation collective... Et le même constat vaut sans doute pour l'ensemble des fonctions collectives (secteur non marchand, administrations...) Le retard à rattraper est énorme. Et pour le combler, il faudra bien plus qu'une négociation sectorielle entre les enseignants ou les travailleurs de la fonction publique et leurs employeurs. Il ne faut pas attendre la prochaine législature régionale (2014-2019) pour lancer ces débats. Comme les Assises de 1995, ils devront sagement combiner démocratie représentative, démocratie sociale et économique et démocratie délibérative. Mais cette fois, il s'agira de les ancrer dans leurs sociétés réelles, tendant vers leur autonomie, décidées à s'en sortir avec leurs propres moyens, tout en étant résolument ouvertes sur le reste de la Belgique et de l'Europe. ■

24 juillet 2011